



Lettre ouverte de la CPSPC

Description

Dossier « pit bull » : une réponse sensée à une décision précipitée

Lettre ouverte

La Coalition pour la promotion de la sécurité des personnes et des chiens (CPSPC)

21 septembre 2016

Dans quelques jours, le conseil municipal de la Ville de Montréal se réunira pour voter un règlement qui pourrait redéfinir la réputation humaniste et tolérante dont jouit la métropole. En effet, à la suite du décès tragique d'une citoyenne survenu en juin, plusieurs élus du Québec se portent à la défense d'une loi qui interdirait les chiens de type « pit bull », sous prétexte d'améliorer la sécurité publique. Mais la réalité est qu'il a été prouvé partout dans le monde que ce type d'approche de la gestion animalière est coûteux, peu efficace, et voué à l'échec.

Pour soutenir leur position, les élus, dont M. Coderre, se rangent derrière de soi-disant experts qui affirment que bannir les chiens de type « pit bull » est la seule solution possible. Cependant, jamais nous n'avons vu ni entendu ces experts prendre la parole en public. Pourquoi les tenir cachés? Pourquoi ne pas citer leurs études? Pourquoi nos élus n'appuient-ils pas leur raisonnement sur des faits tangibles? En fait, bannir certaines races, selon plusieurs experts, ne permet pas de s'attaquer au cœur du problème.

La Coalition pour la promotion de la sécurité des personnes et des chiens propose une réponse directe aux affirmations de l'administration municipale. Fondée justement grâce à l'appui de nombreux experts crédibles et d'horizons variés (vétérinaires, spécialistes du comportement animal, sociologues, scientifiques, avocats, criminologues, etc.) et de gardiens de chiens responsables, notre Coalition est en mesure d'affirmer que l'interdiction d'une race particulière de chiens à Montréal ne mènera pas à une diminution des morsures sérieuses. Bien au contraire, un faux sentiment de sécurité en découlerait.



Nous nous basons sur des faits et des chiffres concrets que l'administration municipale semble frileuse à dévoiler au grand public. Pourtant, nous n'avons pas à chercher bien loin pour les trouver.

- En 2005, l'Ontario a banni tous les chiens de type « pit bull ». Dans les cinq ans qui ont suivi cette interdiction, aucune baisse significative du nombre de morsures n'a été notée, selon une étude effectuée par la Toronto Humane Society en 2010. Qui plus est, au cours des sept ans qui ont suivi cette interdiction, le nombre d'hospitalisations dues à des morsures graves a augmenté de 45 %.
- Au Manitoba, le nombre d'hospitalisations liées à des morsures de chiens demeure inchangé depuis l'interdiction des chiens de type « pit bull » en 1990.
- Pour sa part, le Québec a enregistré six décès causés par des chiens au cours des 30 dernières années et un seul a été causé par un chien identifié comme un chien de type « pit bull », mais sans corroboration scientifique ou vétérinaire.

Bien sûr, chaque mort causée par un chien, peu importe sa race, est une tragédie. Si nous voulons diminuer, voire éliminer ces occurrences malheureuses, l'interdiction pure et simple d'une race spécifique de chien n'est pas la solution. C'est un travail d'éducation qui doit être fait auprès des gardiens de chiens et de la société en général afin de favoriser le développement d'habitudes et de comportements sécuritaires. La sensibilisation du public, par tous les moyens (visites dans les écoles primaires et secondaires, kiosques d'information dans les cégeps et universités, affiches, publicités, etc.), est prioritaire afin d'assurer qu'un maximum de chiens soient stérilisés, vaccinés et promenés en laisse; des mesures prouvées qui permettent réellement d'augmenter la sécurité collective, contrairement au bannissement arbitraire d'une race particulière.

Voici ce qui fonctionne : plus d'éducation, une meilleure compréhension des comportements canins, une meilleure gestion des adoptions ainsi que la mise en place de lois et règlements plus serrés et des pénalités plus sévères pour les contrevenants. Et voici ce qui ne fonctionne pas : une loi fondée sur la peur et l'intolérance, visant à rassurer la population sans réellement la protéger.

Nos élus ont la chance de faire de Montréal une ville à l'avant-garde en matière de gestion animalière. Et c'est ce que les fondateurs de la Coalition souhaitent du plus profond de leur cœur.

Me Geneviève Grey

Avocat Grey Casgrain s.e.n.c.,
Co-fondatrice, Coalition pour la Promotion de la Sécurité des Personnes et des Chiens (C.P.S.P.C)

Me Julius H. Grey

Avocat Grey Casgrain s.e.n.c.,
Co-fondateur, Coalition pour la Promotion de la Sécurité des Personnes et des Chiens (C.P.S.P.C)

Sabrina Sabbah

Fondatrice Association Velvet Hearts,
Co-fondatrice, Coalition pour la Promotion de la Sécurité des Personnes et des Chiens (C.P.S.P.C)

Dre Lissa Altschuler

Médecine vétérinaire, Vetspress



Liliana Benítez
Zoothérapeute

Mégane Bigot de La Touanne
L'équipe de PPB

Sophie Bienvenu
Lauréat et auteure

Marie-Josée Carrière
Rédactrice

Ewa Demianowicz
Responsable de campagne, Humane Society International – Canada

Sterling Downey
Conseiller de la ville de Verdun

Ariane Duplessis
Biologiste, Animex

Jennifer Gailis
MSc, CTC, entraîneur et consultante en bien-être animal

Andrée Gibeault
Technicienne en santé animale, Animex

Dre Amanda Glew
Médecine vétérinaire, clinique vétérinaire Timberlea

Me Anne-France Goldwater
Goldwater, Dubé

Me Geneviève Grey
Grey Casgrain s.e.n.c.

Me Julius Grey
Grey Casgrain s.e.n.c.

Me Linda Hammerschmid
Hammerschmid & Associés, auteure et membre du CPAT

Zina Hussein
MSc Biologie, co-fondatrice Association Velvet Hearts

Dr Sébastien Kfoury
DMV, IPSAV, président du Groupe Vétéri-médic et directeur des services vétérinaires Centre vétérinaire Rive-Sud, Centre vétérinaire Laval, Hôpital vétérinaire St-Eustache/Deux-Montagnes et Hôpital vétérinaire Blainville



Zuzanna Kubica

Intervenante en éducation et comportement canin CoeurCanin, V.P. du Regroupement Québécois des Intervenants en Éducation Canin

Sébastien Larabée

Éducateur canin

Anouk Laurent

Avocate, détentrice de chiens et initiatrice du Refuge de Vanille visant à mettre en place un refuge destiné aux itinérants et leurs animaux de compagnie à Montréal

Caroline Leblanc

Fondatrice, Solidarité dans la Rue, candidate M.A travail social

Jean Lessard

Éducateur canin, MCP (CDT) affilié au Centre vétérinaire Rive-Sud et cofondateur du Regroupement québécois des intervenants en éducation canine (RQIEC)

Dre Isabelle Pinard

Médecine vétérinaire

Erika-May Poulin-Pasmore

Zoothérapeute et conseillère d'orientation

Jessica Pilon

Étudiante en droit et V.P événements, FEDJA

Dr James Rassi

Médecine vétérinaire

Sabrina Sabbah

Fondatrice Association Velvet Hearts

Ève Surprenant

Technologue en bio-écologie, Animex

Johanne Tassé

Fondatrice CaacQ

Visitez la [Page Facebook Velvet Hearts](#)

Image: [Carly Jane Casper](#) via [StockPholio.com](#)

Categorie

1. Animaux de compagnie
2. Bien-être des animaux

Tags



1. animaux de compagnie
2. chiens
3. gestion animalière
4. loi
5. pit bulls
6. protection du public

date créée

septembre 2016